

Discours d'Hilaire MULTON, DRAC Hauts de France

Journée « Développement culturel et ruralités »

Famillière de Guise – 10 novembre 2021

Monsieur le député (Jacques Krabal)

Madame la conseillère régionale,

Monsieur le vice-président (du CD 02),

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les Présidents et présidents d'EPCI,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le directeur, cher Dominique Paini,

Monsieur le directeur du FRAC, cher Pascal

Mesdames et messieurs, chers amis,

Vous êtes très nombreux aujourd'hui : élus, directeurs de la culture, techniciens, acteurs associatifs et culturels, vous avez répondu à notre invitation. Je vois là un signal fort pour les Hauts de France, pour le territoire de l'Aisne et pour ces ruralités où vivent 1 Français sur 3 soit plus de 21 millions d'habitants. Directeur régional depuis le 1^{er} décembre 2020, je n'ai pas été épargné par les épreuves : la crise sanitaire, le confinement, les difficultés pour rencontrer les équipes, la mobilisation des intermittents, rien ne m'aura été épargné ! Et pourtant l'Etat a répondu présent, les équipes de la DRAC se sont mobilisées en soutien aux équipes artistiques, aux collectivités, à l'emploi culturel. Le système de l'intermittence a été préservé, les structures culturelles confortées, les publics appelés à retrouver le chemin des musées, des théâtres et des salles de concert. Et pourtant la situation reste fragile : les structures labellisées, les équipements nous le rappellent chaque jour. La pratique de l'abonnement s'érode, l'incertitude domine en matière de remplissage des salles, les équipes les plus fragiles ont été durablement atteintes, des artistes-auteurs, des vidéastes et des

plasticiens sont restés à l'écart du chemin. Cela la DRAC ne l'oublie pas. La « civilisation des écrans » a durablement transformé les habitudes, notamment de la nouvelle génération, les pratiques numériques changent profondément notre modèle culturel, cette exception culturelle mêlant ambition pour le plus grand nombre, décentralisation culturelle et promotion de la diversité culturelle.

I Pourquoi la ruralité ?

La ruralité n'est pas un problème mais une ressource dans le domaine culturel. Les confinements successifs ont amené certains urbains à faire le choix de la ruralité. 92% des Français considèrent que la ruralité est agréable à vivre ; 80% des communes rurales sont en croissance démographique. Donner un nouvel élan pour les territoires ruraux est le défi que s'est donné le gouvernement, notamment à travers l'Agenda rural marqué par une série d'indicateurs, dont certains concernent les politiques culturelles. Le 23 septembre dernier s'est tenu le 3^e comité interministériel aux ruralités qui a avancé un certain nombre de mesures, parmi lesquelles les Fabriques de territoire, au croisement de la culture, de l'innovation économique et de l'intégration sociale. C'est en cohérence avec cette volonté de réinvestir les campagnes et d'en faire des territoires d'avenir que nous avons pensé cette journée consacrée au développement culturel des territoires de la ruralité. Le

Mon équipe et moi-même avons voulu cette journée pour montrer que l'Etat, les collectivités, les partenaires doivent construire ensemble le monde de demain. Le choix du lieu de cette journée n'est pas anodin : le département de l'Aisne (où le ministère de la Culture n'a que deux équipements de création labellisés : le CDCN de Château-Thierry, la scène conventionnée de la MCL de Gauchy) ET le familistère de Guise, comme pour indiquer que la politique culturelle doit puiser aux sources de l'utopie sociale et que la conquête de nouveaux publics, la reconnaissance des droits culturels de chacun n'est jamais acquise mais toujours conquise. La brillante exposition « Une journée en utopie » conçue par le Frac Picardie et le Frac Grand Large, que j'ai eu l'occasion d'inaugurer il y a quelques semaines était un écrin tout trouvé pour nos échanges, qui se feront « par sauts et gambades » comme disait Montaigne mais qui concerneront tous des projets conçus et co-construits entre Etat et acteurs territoriaux, sans limite disciplinaire. L'après-midi sera centrée sur les arts visuels

autour du projet porté par le directeur du Frac Pascal Neveu, fondé sur l'idée de camp de base de la rue Pointin mais essaimant sur l'ensemble de la Picardie, faisant œuvre de rhizome. La journée d'aujourd'hui s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de celle organisée avec les professionnels et les acteurs du territoire à l'arsenal de Soissons avant l'été. Que toutes les équipes du FRAC soient remerciées chaleureusement pour leur concours précieux.

Oui, notre Direction régionale est un service déconcentré de l'Etat aux plus près des acteurs des territoires. Techniciens du patrimoine, conseillers, conservateurs se déploient dans les villes, dans les villages, dialoguent avec les acteurs à tous niveaux, dans toutes les disciplines artistiques, dans tous les champs d'intervention du Ministère de la Culture du patrimoine à la création, de l'éducation artistique et culturelle au soutien en matière de lecture publique. Vous disposez dans votre dossier de fiches qui vous présentent cette activité qui est l'essence même des DRAC depuis leur création en 1977 par un décret de la secrétaire d'Etat Françoise Giroud. Il n'y a pas une DRAC des villes et des métropoles et une DRAC des champs pour reprendre une métaphore empruntée à un célèbre fabuliste axonais. Il y a une DRAC des Hauts de France qui a des sièges à Lille et Amiens mais qui est fortement engagée aux côtés des communes rurales et des EPCI. Il y a des équipes présentes aux côtés des EPCI pour co-construire des projets de territoires et des contractualisations adaptés à la spécificité de chacun, dans un dialogue confiant et serein.

II Les outils d'intervention de la DRAC dans les territoires ruraux

CTL, CLEA, contrats culture-ruralité – au nombre de 5 dans le département de l'Aisne dont un en préfiguration (Thiérache du Centre, Val de l'Aisne, Champagne picarde, Picardie des Châteaux) – sont ces outils. Prenons l'exemple du Contrat de ruralité : celui-ci permet tout d'abord un diagnostic culturel de territoire, une forme d'état des lieux partagé. Ce diagnostic peut s'appuyer sur un Contrat territoire lecture qui permet la structuration d'un réseau de lecture publique, souvent la première porte d'entrée en matière de démocratisation culturelle. Dans un département marqué par un fort taux d'illettrisme, la politique de lecture publique, de maillage d'équipements – en relation avec les missions de la BDP – est un outil puissant de lutte contre les inégalités. C'est tout l'enjeu du Pacte linguistique signé par la Ministre de la culture avec la région, le département de l'Aisne et la communauté de Retz en Valois – dont je salue le vice-président- à la faveur du choix du président de la République d'implanter

une Cité internationale de la langue française dans le château de Villers Cotterêts. La rédaction du CTL débouche – cela sera précisé par les intervenants – sur une présence artistique pérenne, visible dans un territoire sous forme de résidences annuelles pensées et conçues en dialogue permanent avec les EPCI, leurs élus, leurs équipes administratives.

Je ne voudrais pas oublier le Plan de relance, les relations avec l'ANCT (Petites villes de demain) mais aussi le fait que l'Eté culturel – financé à hauteur d'1 million d'euros dans les Hauts de France en faveur de formes artistiques et d'impromptus au plus près des habitants et des territoires des places de villages au pied de tour dans les QPV (quartier de l'Europe à Saint-Quentin) – a bénéficié à hauteur de 27% aux territoires ruraux (518 projets). L'action du ministère de la culture en milieu rural c'est le fonds FIP créé en 2018 pour le patrimoine des communes à faible ressource (en 2020, 142 opérations de restauration MH en milieu rural / 9,2 millions d'euros, intervention à 80%) ; 3 millions d'euros consacrés aux pAH implantés en milieu rural ; 3,6 millions aux 12 CCR ; la politique des festivals sur laquelle s'exprimera la ministre le 1^{er} décembre ; CTL et CDLI, dont le département de l'Aisne dispose ; programme des microfolies, porté par l'EPPGHV de la Vilette dont l'objectif est de 200 en milieu rural (dans ce territoire nous avons bien avancé et nous pouvons considérer comme modèles certains projets) ; le Plan fanfares doté de 1,5 million d'euros et pour lequel les Hauts de France, grâce aux équipes de la DRAC, sont fortement positionnées.

La DRAC, vous le savez, assure également un travail de conseil, de soutien, d'expertise dans le domaine du patrimoine, notamment auprès des petites communes bénéficiant d'un patrimoine remarquable, façonné par l'histoire, mais parfois dépourvues de moyens en ingénierie. Je pense aux églises fortifiées de Thiérache, aux commanderies, au patrimoine industriel ; je pense également à l'enjeu de la préservation de la qualité architecturale et des paysages, dont les ABF sont aujourd'hui les garants. Plus qu'un prescripteur de normes, l'ABF est aujourd'hui un négociateur, mais que seraient nos paysages sans normes et sans prescriptions normatives permettant de préserver beauté, attractivité et cohérence du bâti dans les villages de caractère ?

Permettez-moi avant de conclure de remercier le Familistère de Guise, le FRAC Picardie mais aussi mon équipe qui ont contribué à la bonne organisation de cette journée. Merci donc aux directrices et directeurs adjoints présents aujourd'hui, à Delphine Campagnolle, conseillère en charge de la ruralité à Françoise Dubois, conseillère arts visuels (Amiens), à Clément Croisé, à Isabelle Aubrun, notre attachée de direction pour l'organisation de cette journée, si précieuse. Celle-ci en appelle d'autres et j'entends pendant mon mandat de Directeur régional renforcer le dialogue avec les collectivités, les acteurs du territoire avec la mise en place de CLTC deux fois par an, à travers la mise en œuvre de bilatérales avec les 2 métropoles et les 5 départements en y associant les EPCI. Cette journée de Guise en appelle d'autres centrés sur les problématiques de la politique culturelle aujourd'hui dans cette région : la reconversion des friches et du patrimoine industriel ; l'émergence de lieux tiers et de formes d'innovations sociales ; le tournant numérique ; les nouvelles formes et les nouveaux terrains de la création. Mon engagement pour tous les territoires de France est inscrit dans la lettre de mission que m'a confiée la ministre : rééquilibrer l'offre et le maillage culturel ; accompagner les innovations, renforcer les outils d'éducation artistique et culturel en lien avec les autres services de l'Etat telles sont les lignes de force de cette mission. Cette journée s'inscrit pleinement dans cette ambition que, je suis certain, vous partagez au service de l'accès à la culture, de l'équité territoriale mais surtout de l'invention d'un futur possible.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.